



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06 / 05 / 2024

Dossier complet le : 14 / 05 / 2024

N° d'enregistrement : F09324P0176

1 Intitulé du projet

Projet de construction du gymnase du collège P. de Coubertin sur la commune du Luc (83340)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Département du Var

Raison sociale

Département du Var

N° SIRET

2 2 8 3 0 0 0 1 8 0 0 1 1 3

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

MASSON

Prénom(s)

Jean-Louis

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44d) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	Le projet de construction du gymnase de Pierre de Coubertin au Luc répond aux critères définis par la catégorie 44d) du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet du gymnase du Luc consiste en la construction, sur une parcelle de 2 073 m², d'un établissement sportif comprenant :

- Une halle sportive de 1 029,2 m²,
- Des tribunes 65,9 m²,
- Des vestiaires avec douches,
- Des aménagements pour personnes à mobilités réduites.

4.2 Objectifs du projet

La construction du gymnase du collège Pierre de Coubertin est un projet qui s'inscrit dans une vision d'accessibilité et de développement sportif pour la commune du Luc. Situé stratégiquement en cœur de ville, à proximité de la piscine municipale et sur le même axe que le collège Pierre de Coubertin, sa réalisation vise à renforcer l'offre sportive locale. Cela permettrait non seulement d'améliorer les infrastructures existantes mais aussi de faciliter l'accès sécurisé des élèves au gymnase, encourageant ainsi la pratique sportive régulière et soutenant l'éducation physique au sein de la jeunesse lucquoise.

Le projet doit permettre de répondre aux objectifs opérationnels du maître d'ouvrage et des utilisateurs en termes de fonctionnalité, technicité, respect de l'environnement et de la réglementation en vigueur et engagement pris auprès du maître d'ouvrage pour la labellisation des bâtiments en BDM Argent.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier comprendra :

- Des opérations de débroussaillages et coupes-abattages d'arbres,
- Des terrassements qui consistent à des déblais et remblais rasants pour atteindre l'altimétrie du fond de forme,
- Des travaux de constructions de bâti,
- Des travaux de gestion des eaux pluviales : mise en place d'ouvrages de gestion des eaux pluviales pour la partie bâtiment et mise en place de bassins écrêteurs pluviaux et de dispositifs de traitement pour les surfaces de voiries nouvellement créées,
- Des travaux de signalisation, d'équipements et services à l'usager et de réseaux.

Le Cahier des Clauses Environnementales Générales (CCEG) du Département du Var sera respecté pendant la réalisation des travaux. Ce document définit les prescriptions environnementales liées au chantier que les entreprises doivent respecter. Les aspects environnementaux traités sont l'insertion du chantier dans le site (signalisation, insertion), la protection du milieu naturel, les émissions sonores et les vibrations, la gestion et l'élimination des déchets de chantier, les rejets des effluents de chantier, la pollution atmosphérique, le respect du patrimoine et de l'archéologie et la planification du calendrier d'intervention au regard des contraintes environnementales et humaines.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase exploitation, les entretiens suivants seront réalisés :

- Entretien des chaussées avec renouvellement de la couche de roulement ou le cas échéant réparations localisées,
- Entretien courant des chaussées et ses abords (balayages, fauchages), contrôles et nettoyage du réseau d'assainissement,
- Entretien des équipements et de la signalisation,
- Entretien du bâti (façade, réseaux, etc.),
- Entretien des éléments naturels/paysagers (élagage, débroussaillages, etc.). Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé.

Le niveau de trafic global restera sensiblement le même, malgré une augmentation de l'attractivité du site.

Concernant la gestion des eaux pluviales, elles seront collectées en vue d'être infiltrées et/ou stockées puis rejetées à rejet régulé au réseau. De plus, des bassins écrêteurs pluviaux et de traitement seront dimensionnés. Ces dimensionnements seront réalisés conformément à la doctrine MISEN du Var.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à un permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise stricte du projet (= emprise de la parcelle)	2 073 m ²
Surface en espaces verts	(à fournir)
Emprise au sol maximum des constructions	(à fournir)
Surface de plancher future	(à fournir)
Hauteur maximale du bâti	(à fournir)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 8 Voie : Av. Pierre de Coubertin

Lieu-dit :

Localité : Le Luc

Code postal : 8 3 3 4 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 6 ° 1 9 , 1 3 " 4 Lat. : 4 3 ° 2 3 , 2 4 " 8

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. :

Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Le Luc

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le PLU de la commune du Luc a été originellement approuvé le 30 avril 2013. Le PLU est en cours de révision allégée n°1 et en cours de modification n°3. Projet entièrement inclus dans une zone Uc.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- ZNIEFF terrestre de type I 930020473 - Plaines des Maures, située à environ 2 km du projet, - ZNIEFF terrestre de type II 930020253 - Collines du Recoux, située à environ 530 m du projet. - ZNIEFF terrestre de type II 930020264 - Collines et plaines de la Roquette à Vergeiras, située à environ 970 m du projet. Trois autres ZNIEFF (type II) sont présentes à une distance comprise entre 1,5 km et 2 km de la zone de projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Arrêté de Protection de Biotope le plus proche est situé à 2 km et il concerne Saint-André/La Pardiguière. Un autre arrêté de Protection de Biotope est situé à 3,1 km du site du projet pour le Domaine du Roux-Badelune.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun parc national, parc naturel marin, zone de conservation halieutique ou parc naturel régional n'est situé à moins de 5 km de la zone projet. La Réserve Naturelle Nationale Plaine des Maures (RNN171) se situe à 2,8 km au Sud de la zone de projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Luc est concernée par le PPBE des voies routières du département du Var et par un PEB de l'Aérodrome Le Luc - Le Cannet-des-Maures. La quatrième échéance de révision fixe l'adoption au 18 juillet 2024 pour les PPBE-4.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude ne recoupe aucun site inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, aucun monument historique ou périmètre de protection au titre des abords de monument historique ou site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide identifiée sur le site. Cinq zones humides sont répertoriées dans un rayon de 5 km autour du site ; - Fontaine de Pioule (83CGLVAR1102) 470 m. - Mares temporaires de la Pardiguère, St Andre, St Andrieux et Chantecoucou (83DTPVAR0108) 1,7 km. - Le Riautort (83CARTHAGE29) 1 km. - Plan d'eau de Badelune (83CGLVAR0619) 3 km. - Plaines des Maures – Mares temporaires (83HABITATS40) 3,5 km.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucuns sites ou sols pollués ne se situent dans la zone d'étude d'après la base de données Géorisques : - Aucun site Basol n'est recensé sur la zone d'étude, - Aucun site Casias n'est présent dans la zone d'étude, - Aucun secteur d'information sur les sols (SIS) n'est présent sur la zone d'étude.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune du Luc comprend une petite partie de la ZRE – sous-bassin de l'Argens (Caramy et Isole). La zone d'étude n'est concernée par aucune ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune du Luc est concernée par plusieurs périmètres de protection rapprochée de captages. Cependant, la zone d'étude n'est pas comprise dans ces périmètres.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune du Luc ne comporte aucun site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à 2,8 km du projet pour La plaine et le massif des Maures (FR9301622). La plaine des Maures (FR9310110) est quant à lui situé à 3,4 km du site du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La place du Vieux Cagnet (93C83022) est situé à 2,5 km du site du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau dans les eaux superficielles ou souterraines n'est prévu.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage/modification des masses d'eau souterraines n'est prévu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terres et matériaux extraits seront triés et réutilisés au maximum sur site. Si besoin, une évacuation en décharge appropriée sera mise en oeuvre.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'équilibre déblais/remblais sera recherché dans la conception du projet pour éviter au maximum les apports de terres extérieures.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le gymnase sera relié au réseau d'eau (potable, usées) existant. Les infrastructures existantes sont suffisantes pour répondre aux besoins en eau potable et en gestion des eaux usées des nouveaux usagers (conduites et station d'épuration, "Le Luc Payette").
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer un impact sur les habitats/espèces inscrites au FSD des sites Natura 2000 identifiés. En effet, les habitats et espèces d'intérêt communautaire et les espèces patrimoniales et à enjeux ont été prises en compte dans la conception du projet par la réalisation d'un diagnostic écologique préalable. Les impacts sur la biodiversité restent globalement négligeables de par les mesures ERC énoncées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation du gymnase se fait sur un espace naturel sous influence anthropique. Les habitats présents sur la zone d'étude ne sont pas des habitats à enjeux et correspondent pour partie à des habitats dégradés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est en zone de sismicité 2 (faible) et est concernée par un aléa retrait/gonflement des argiles modéré. Le potentiel radon est classé en catégorie 3. Ces risques sont pris en compte dans la conception du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux engendreront des déplacements dûs à la circulation des camions et engins de chantier. Cependant, étant donné la faible ampleur du chantier, le trafic ne sera pas modifié significativement. En phase exploitation, le niveau de trafic global restera sensiblement le même. Des pics de trafic pourront toutefois intervenir en cas d'évènements importants au gymnase.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux sont susceptibles d'augmenter faiblement le niveau de bruit actuel, dû aux engins de chantier et leur déplacement. En phase exploitation, l'ambiance sonore ne sera pas modifiée, le projet n'a pas vocation à créer de bruit supplémentaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude peut être considérée comme une zone d'ambiance sonore non modéré, de par la présence de la DN7 au Sud et de l'A8 et RD554 au Nord, toutes trois classées voies bruyantes.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, la mise en place du revêtement des chaussées est susceptible d'engendrer des odeurs. Ces émissions seront négligeables. En phase exploitation, aucune nuisance olfactive supplémentaire ne sera occasionnée.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux peuvent être source de vibrations. Néanmoins, elles seront temporaires et limitées à la période de travaux. En phase exploitation, le projet n'a pas vocation à créer des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas concernée par des phénomènes vibratoires. Les seules vibrations qui peuvent être ressenties proviennent du roulement des véhicules sur les voies existantes à proximité de la zone de projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'aménagement d'éclairage. Cependant, celui-ci sera aménagé de telle sorte à engendrer le minimum possible de nuisances lumineuses (voir mesure R7 de la séquence ERC du diagnostic écologique - annexe V).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone est concernée par des émissions lumineuses liées au contexte urbain environnant.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, toutes les dispositions pour prévenir les risques accidentels de déversement liquides seront prises, avec le respect du CCEG du Var. Les rejets liquides engendrés par le projet correspondent aux eaux pluviales (EP).
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront collectées dans un bassin de rétention de 200 m3 puis rejetées à rejet régulé au réseau.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le gymnase sera équipé de lavabos, douches et WC. Les eaux usées seront conduites vers la station d'épuration de "Le Luc Payette".
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les déchets seront triés. Par la suite, ils seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation, ou encore, évacués vers une installation de stockage adaptée. Une zone pour déchets dangereux sera également aménagée si nécessaire. En phase exploitation, le gymnase engendra des déchets ménagers et assimilés. Le système de collecte de la commune permettra de gérer ces déchets supplémentaires.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est incluse dans aucun site classé, inscrit, monument historique ou périmètre de protection aux titre des abords de monument historique ou zone de présomption de prescription archéologique. Le projet d'aménagement n'aura donc pas d'impact sur le patrimoine architectural, culturel et archéologique. Concernant le paysage, le projet aura une insertion paysagère soignée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Durant le chantier, la circulation et les accès aux abords de la zone sont susceptibles d'être temporairement perturbés. En phase exploitation, le projet n'engendra pas de modification des activités humaines. Les terrains du projet ne sont, en l'état actuel, pas utilisés pour l'agriculture ou la sylviculture et sont classés en zone urbaine du PLU. Aucune démolition ne sera effectuée. Le projet engendra toutefois une imperméabilisation des sols et une augmentation de la fréquentation humaine du site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Il existe des projets existants ou approuvés entre 2015 et 2023 sur la commune du Luc et les communes limitrophes dont les incidences sont susceptibles d'être cumulées avec le présent projet :

- Projet de centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Vins-sur-Caramy et de Cabasse (83)
- Projet de construction de deux plateformes logistiques sur le secteur 5 de la zone d'aménagement concerté (ZAC)
- Projet de création d'une Centrale photovoltaïque, commune de, Le LUC au lieu dit Saint-André-Les-Andracs

Toutefois, le présent projet prévoit des mesures de la séquence ERC qui lui permettra de rendre ses impacts résiduels, y compris cumulés, faibles ou négligeables.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucune évaluation des incidences sur l'environnement requise au titre d'autres législations applicables n'a déjà réalisée.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet à l'étude n'a pas encore permis de valider toutes les mesures ERC requises, notamment celles relatives à l'hydraulique. Cependant à ce stade, des mesures écologiques ont pu être évaluées :

En phase chantier :

- R1 : Adaptation des emprises travaux et des installations chantier,
- R2 : Balisage préventif / Mise en défens des enjeux écologiques,
- R3 : Dispositif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales,
- R4 : Diminution de l'attractivité de la zone à aménager,
- R5 : Calendrier écologique des travaux,
- R6 : Création de micro-habitats pour la petite faune terrestre,
- R7 : Éclairage raisonné en faveur des chiroptères,
- R8 : Prise en compte des enjeux écologiques lors des abattages des arbres à cavités,
- R9 : Récolte de graines et réensemencement d'espèces patrimoniales,
- R10 : Dispositif préventif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes,
- R11 : Application du CCEG du département du Var, qui traite des aspects environnementaux suivants : l'insertion du chantier dans le site / la protection du milieu naturel / les émissions sonores et les vibrations / la gestion et l'élimination des déchets de chantier / les rejets des effluents de chantier / la pollution atmosphérique / le respect de patrimoine et de l'archéologie,
- A1 : Accompagnement écologique en phase chantier,

En phase exploitation :

- R12 : Plantations diverses – maintien des continuités écologiques,
- R13 : Gestion écologique adaptée des habitats au sein du gymnase,
- A2 : Sensibilisation des usagers / Création d'un sentier pédagogique en faveur de la biodiversité.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des spécificités du projet et des mesures envisagées, une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire dans le cadre du gymnase du Luc. En effet :

- Les impacts seront négligeables pour les eaux souterraines/ superficielles, la qualité de l'air, la santé humaine et l'ambiance sonore,
- Le projet est porteur d'impacts positifs, il permet une amélioration de l'offre sportive pour la population locale,
- Le diagnostic préalable environnemental n'a pas relevé d'habitats naturels à enjeu régional fort. Le site est fortement anthropisé et le projet prévoit une valorisation de la végétalisation ainsi qu'une insertion paysagère soignée

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Diagnostic préalable environnemental	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Pour le Président du Conseil Départemental du Var et par délégation
Directeur de la direction des bâtiments
et Equipements Publics
Véronique FRANKE

Signature du (des) demandeur(s)